

Tarifs

État au 22 mars 2019

Swissgrid AG
 Bleichemattstrasse 31
 Postfach
 5001 Aarau
 Schweiz

T +41 58 580 21 11
 info@swissgrid.ch
 www.swissgrid.ch

	2020 ¹	2019 ²	2018 ³	2017 ⁴	2016 ⁵	2015 ⁶	2014 ⁷	2013 ⁸	2012 ⁹	2011 ¹⁰	2010 ¹¹
Utilisation du réseau											
Tarif de travail [ct/kWh]	0,18	0,19	0,23	0,25	0,25	0,22	0,19	0,16	0,15	0,17	0,18
Tarif de puissance [CHF/MW]	28 800	31 100	38 200	41 000	41 000	36 100	30 900	24 600	23 500	25 600	26 180
Tarif de base fixe par point de soutirage pondéré [CHF/AP p.a.]	269 400	288 000	365 300	387 700	387 700	336 300	285 500	235 400	225 000	248 800	254 620
Prestations services système (PSS) généraux											
Tarif général des PSS pour les gestionnaires du réseau de distribution et les consommateurs finaux raccordés au réseau de transport [ct/kWh]	0,16	0,24	0,32	0,40	0,45	0,54	0,64 ¹²	0,31	0,46	0,77 ¹³	0,40
Tarif général des PSS pour les gestionnaires ML ¹⁴ (SR ¹⁵ 734.713.3) [ct/kWh]	0,02	0,02	0,03	0,04	0,05	0,05	0,06	0,03	0,05	0,08	0,04

	2020 ¹	2019 ²	2018 ³	2017 ⁴	2016 ⁵	2015 ⁶	2014 ⁷	2013 ⁸	2012 ⁹	2011 ¹⁰	2010 ¹¹
Prestations services système individuels											
Tarif individuel des PSS pour pertes de transport pour les gestionnaires du réseau de distribution et les consommateurs finaux raccordés au réseau de transport et pour les gestionnaires ML ¹⁴ (SR ¹⁵ 734.713.3) [ct/kWh]	0,25	0,14	0,08	0,08	0,11	0,11	0,08	0,07	0,11	0,15	0,15
Tarif individuel des PSS pour l'énergie réactive appliqué aux participants actifs non conformes (gestionnaires de réseau de distribution et les centrales raccordés au réseau de transport, depuis le 1er janvier 2011) [ct/kvarh]	1,13	0,42	1,51	1,75	1,32	1,15	0,96	0,93	0,75	0,61	—
Tarif individuel des PSS pour l'énergie réactive appliqué aux participants semi-actifs ¹⁶ non conformes (gestionnaires de réseau de distribution raccordés au réseau de transport, depuis le 1er janvier 2010) [ct/kvarh]	1,13	0,42	1,51	1,75	1,32	1,15	0,96	0,93	0,75	0,61	0,716
Taux de rétribution de l'énergie réactive livrée conformément aux exigences pour les participants actifs (gestionnaires de réseau de distribution et les centrales raccordés au réseau de transport) [ct/kvarh]	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30	0,30
Taux de rétribution pour le comportement utile au système des participants semi-actifs (gestionnaires de réseau de distribution raccordés au réseau de transport, depuis le 1 ^{er} janvier 2020) [ct/kvarh]	0,15	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

	2020 ¹	2019 ²	2018 ³	2017 ⁴	2016 ⁵	2015 ⁶	2014 ⁷	2013 ⁸	2012 ⁹	2011 ¹⁰	2010 ¹¹
Gestion des groupes-bilan											
Taxe d'enregistrement du groupe-bilan [EUR] ^{17, 18}	6 250	6 250	6 250	6 250	6 250	6 250	6 250	6 250	6 250	6 250	6 250
					/ 3 500	/ 3 500	/ 3 500	/ 3 500	/ 3 500	/ 3 500	/ 3 500

Tarifs net, hors TVA

Les tarifs et les taux s'entendent en francs suisses, sauf mention contraire.

Swissgrid fixe les tarifs d'utilisation du réseau conformément aux dispositions légales et réglementaires. Elle est autorisée à les modifier dans le cadre desdites dispositions. Swissgrid informe l'utilisateur du réseau des modifications tarifaires prévues au plus tard trois mois avant la date de publication imposée par la loi pour le gestionnaire de réseau.

¹ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2020 – état 22 mars 2019

² Selon le calcul Swissgrid tarifs 2019 – état 22 mars 2018

³ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2018 – état 29 mars 2017

⁴ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2017 – état 23 mars 2016

⁵ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2016 – état 27 mars 2015

⁶ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2015 – état 7. mars 2014

⁷ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2014 – état 2 mars 2013

⁸ Selon le calcul Swissgrid tarifs 2013 – état 26 avril 2012, complétée le 13 novembre 2012)

⁹ À appliquer en 2012 (selon la décision de l'EICom du 12 mars 2012)

¹⁰ À appliquer en 2011 (selon la décision de l'EICom du 11 novembre 2010)

¹¹ À appliquer en 2010 (selon la décision de l'EICom du 4 mars 2010)

¹² Selon la décision du Tribunal fédéral (27 mars 2013). Tarif: 0,34 ct/kWh, supplément de correction: 0,30 ct/kWh.

¹³ Selon la décision du Tribunal administratif fédéral (8 juillet 2010). Tarif: 0.61 ct/kWh, supplément de correction: 0,16 ct/kWh.

¹⁴ Gestionnaires de lignes marchandes

¹⁵ Recueil systématique du droit fédéral

¹⁶ Jusqu'à 2019 inclus participants passifs

¹⁷ Jusqu'à 2016 inclus, un modèle à 3 groupes-bilan, dont les taxes d'enregistrement sont restés constantes entre 2009 et 2016, était en vigueur:

- taxe d'enregistrement du groupe-bilan standard: 6 250 EUR
- taxe d'enregistrement du groupe-bilan de réglage en plus du groupe-bilan standard: 3 500 EUR
- taxe d'enregistrement du groupe-bilan CH-15 en plus du groupe-bilan standard: 3 500 EUR

¹⁸ Les tarifs en fonction des volumes de transaction et de consommation ainsi que pour l'instance de clearing ne sont plus mis en œuvre depuis 2014, selon la disposition de EICOM en matière de gestion de programme prévisionnel et de tarif de groupes de bilan et ont été supprimés à partir de 2015. De même depuis 2014, aucun taux de facturation d'acompte pour les titulaires de LTC (utilisation du réseau et pertes de transport) et aucun taux de facturation SDL général pour les centrales électriques depuis 2001 ne sont plus utilisés.